



**Rapport de la commission des affaires extérieures
au Grand Conseil
relatif au
rapport de la commission interparlementaire
de contrôle de la convention scolaire romande (CIP CSR)**

(Du 16 janvier 2012)

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les députés,

1. INTRODUCTION

La commission des affaires extérieures a l'avantage de vous transmettre le rapport de la commission interparlementaire de contrôle de la convention scolaire romande.

Une délégation de sept députés participe aux travaux de la commission interparlementaire de contrôle sur la convention scolaire romande. Cette délégation est composée de:

M. Jean-Claude Guyot	(LR), président de la délégation
Mme Isabelle Weber	(LR)
M. Yann-Amaël Aubert	(LR)
M. Claude Borel	(S)
M. Matthieu Béguelin	(S)
M. Patrick Herrmann	(PVS)
M. Daniel Haldimann	(UDC)

2. TRAVAUX DE LA COMMISSION

La commission des affaires extérieures a suivi régulièrement les travaux de la Convention scolaire romande (CSR) par le biais de ses représentants. Elle a notamment pris acte du nouveau mode de financement des moyens d'enseignement par budget d'investissement. Nous avons compris l'objectif de transparence au travers de ce projet. Toutefois il s'agira d'être attentif aux conséquences budgétaires que cela pourrait avoir.

La commission des affaires extérieures a pris acte du rapport de la CSR.

3. CONCLUSION

Le présent rapport a été adopté par la commission le 16 janvier 2012, à l'unanimité des membres présents.

Veillez agréer, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

Neuchâtel, le 16 janvier 2012

Au nom de la commission
des affaires extérieures:

La présidente, *Le rapporteur,*

M. GUILLAUME-GENTIL-HENRY J.-C. GUYOT

Rapport annuel 2011 de la commission interparlementaire de contrôle de la Convention scolaire romande (CIP CSR)

Mesdames et Messieurs les Présidents des Grands Conseils des cantons de Berne, Fribourg, Vaud, Valais, Neuchâtel, Genève et Jura,

Mesdames et Messieurs les députés,

Conformément aux dispositions précisées ci-dessous, la Commission interparlementaire de contrôle de la Convention scolaire romande (CSR) vous invite à prendre connaissance de son rapport annuel.

Le bureau de la commission est composé des présidents des délégations cantonales, soit de Madame et Messieurs les députés:

Pierre Amstutz	BE	
André Ackermann	FR	
Antoine Barde	GE	Vice-président pour 2011
Raoul Jaeggi	JU	
Jean-Claude Guyot	NE	
Anne Baehler Bech	VD	Présidente de la commission pour 2011
Yves Fournier	VS	

Le bureau a siégé 4 fois, la CIP CSR s'est quant à elle réunie deux fois.

1. CADRE LEGISLATIF

La Convention scolaire romande du 21 juin 2007 est entrée en vigueur le 1^{er} août 2009. Elle institue un Espace romand de la formation qui s'intègre dans l'Accord intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire (HarmoS). La CSR reprend ainsi les dispositions contraignantes de l'accord suisse tout en étendant l'engagement des cantons romands à d'autres domaines de coopération obligatoire.

Le présent rapport découle du contrôle parlementaire d'institutions intercantionales généralisé en Suisse romande suite à la "Convention du 5 mars 2010 relative à la négociation, à la ratification, à l'exécution et à la modification des conventions intercantionales et des traités des cantons avec l'étranger", appelée aussi "Convention des conventions" ou "Concordat des concordats".

2. REMARQUE LIMINAIRE

Si l'année passée, la CIP CSR avait fait part de son désenchantement et de sa perplexité face aux outils qui lui étaient donnés pour contrôler la mise en œuvre de la Convention scolaire romande, il nous importe maintenant de relever que la situation a évolué de manière positive.

Cette deuxième année de fonctionnement a permis à la Commission de prendre ses marques tout en instaurant une fructueuse collaboration tant avec la CIIP que son secrétariat général.

Ainsi la Commission s'est dotée d'éléments statistiques et d'indicateurs qui devraient permettre de mieux appréhender les diverses réalités scolaires romandes et de suivre au fil des années l'évolution de l'entrée en vigueur de la Convention scolaire romande et de son développement.

La commission a été consultée sur le projet de règlement d'application de la Convention scolaire romande. Ce règlement, examiné avec attention par les commissaires, précise les modalités de réalisation des articles de la Convention.

Enfin la Commission a également été consultée sur un projet de règlement relatif à la gestion financière de dite Convention. Ce règlement a pour objectif de couvrir l'ensemble des activités financières de la CSR. Il instaure, notamment, un nouveau mécanisme de financement des moyens d'enseignements romands, découlant de l'option prise par la CIIP de supprimer, fin 2012, le Fonds des éditions scolaires romandes.

La commission prend acte de ce passage d'un système de Fonds de financement à un système de budget d'investissement. Toutefois, si cette solution offre une meilleure transparence, elle pourrait générer de grandes différences dans le budget d'une année à l'autre. La Commission insiste ainsi sur la nécessité d'une rigoureuse planification pluriannuelle afin d'avoir en tout temps une vue d'ensemble de la situation.

3. RAPPORT D'ACTIVITES

Le rapport d'activité de la CIIP est encore un peu sommaire mais ce constat peut être pondéré dans la mesure où les cantons romands en sont encore au début d'un processus d'harmonisation de la scolarité obligatoire.

Notre commission a accordé une grande attention à l'introduction du Plan d'études romand (PER) dans les cantons et à la préparation et à la formation des enseignants au PER.

L'harmonisation entre cantons des grilles horaires et des dotations horaires est en cours mais il n'est pas encore possible de mettre en place une grille horaire commune à tous les cantons.

Un autre point sensible est la problématique de l'acquisition des moyens d'enseignements. Le programme d'acquisition et de réalisation des ressources didactiques s'accélère, et ce dans la plupart des branches enseignées et va occuper le devant de la scène ces prochaines années. Objets d'inquiétude mais aussi et surtout d'espoir, les moyens d'enseignement romands représentent certes la quintessence des difficultés rencontrées mais aussi le symbole, si les projets sont menés à satisfaction, de l'harmonisation et des synergies souhaitées par la Convention.

Deux points encore où les attentes sont grandes et dont la Commission suit avec attention le développement sont les épreuves communes romandes et l'harmonisation de la formation des enseignants.

4. COMPTES ET BUDGET

Les comptes 2010 soumis sont subdivisés en trois parties:

- Le Fonds des moyens d'enseignement. Comme mentionné plus haut, ce Fonds sera liquidé fin 2012.
- Les comptes de l'IRDP, Institut de Recherche et de Documentation pédagogique.
- Les comptes de la CIIP correspondent à toutes les autres activités de la CIIP.

Ces comptes sont équilibrés et correspondent au budget.

La Commission a reçu des réponses précises à ses questions ainsi que les garanties nécessaires des réviseurs pour avaliser ces comptes. Elle en prend ainsi acte.

Le budget 2012 se veut un budget de transition et a été établi tel que proposé afin de permettre une transition harmonieuse à des nouvelles règles financière dès 2013. Il présente une augmentation de 2%. Ceci permet d'assurer le développement des missions de la CSR mais pas d'accélérer le rythme des acquisitions et réalisations des nouveaux moyens d'enseignement. En effet, certains projets ont dû être reportés aux années suivantes.

Après avoir entendu puis questionné le Secrétaire général et la Présidente de la CIIP, la commission interparlementaire a été convaincue par leurs explications et prend acte du budget proposé.

5. RECOMMANDATION FINALE

L'année 2011 a été une année charnière de mise en œuvre de la collaboration entre la CIIP et la CIP CSR. Elle également été l'année du changement à la tête du secrétariat général de la CIIP, celle de la formalisation de nouvelles règles financières et de fonctionnement et de la mise à disposition d'outils statistiques. Nous nous en réjouissons car cela nous permettra à l'avenir d'axer pleinement le débat interparlementaire nécessaire à l'exercice de notre rôle sur le fond plutôt que sur la forme.

La Commission interparlementaire de contrôle de la CSR, à l'unanimité, recommande aux Grands Conseils des cantons de Berne, Fribourg, Vaud, Valais, Neuchâtel, Genève et Jura, d'accepter ce rapport.

Anne Baehler Bech

Riex, le 1 décembre 2011

Présidente CIP CSR